



OFFRE DE POSTE

Filière : Sécurité
Cadre d'emploi : Agents de police

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Intitulé du poste : **Gardien brigadier de police municipale**
Fonction : Agent

Temps de travail 100 %

Liaison hiérarchique supérieure (N+2)	Chef de service de police municipale	Liaison hiérarchique supérieure	Adjoint au chef de service de police municipale
Principales liaisons fonctionnelles internes		Principales liaisons fonctionnelles externes	

Mission / Définition du Poste

Sous la responsabilité du Chef de service de police municipale :

- Relaye l'information et veille au respect des règles d'application des procédures
- Fait respecter les mesures nécessaires au bon ordre, à la tranquillité, à la sécurité et la salubrité publique.
- Assure l'exécution des arrêtés de police du Maire et constate par procès-verbal les contraventions à ces arrêtés ainsi qu'aux dispositions des codes et lois pour lesquels la compétence lui est donnée.
- Exécute les directives données par le Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police.

Activités du Poste

Missions :

- Présence effective dans les quartiers, dans les équipements ouverts aux publics et à l'occasion des manifestations
- Développer un lien avec les habitants et avec les différents partenaires
- Surveillance générale du domaine public
- Actions de prévention
- Constataion des infractions à la loi pénale
- Assurer le respect des règles du code de la route
- Gestion des épaves
- Gestion des procédures « Chiens dangereux »
- Patrouille pédestre
- Patrouille VTT (électrique ou musculaire)
- Patrouille Moto (750 cm³)
- Patrouille véhiculée

Points particuliers concernant l'exercice du poste

Moyens du poste	Astreintes/ Contraintes / Obligations
	- Service ouvert du lundi au samedi (travail 1 samedi sur 4) - Travail de soirée une semaine sur deux - Mobilisation possible lors des manifestations et cérémonies - Possibilité de rémunérer les heures supplémentaires

Formations et/ou expériences requises

Formation : Formation Continue Obligatoire à jour, Module Juridique et Formation préalable à l'armement
Permis : VL(B) PL(C) TC(E/B) SPL(E/C) MOTO(A)

Compétences requises

Rigueur, discrétion, sens du service public, du contact avec la population, sens du travail en équipe.
Bonnes connaissances des pouvoirs de police du Maire.
Capacité relationnelle et rédactionnelle.

Titulaire du permis B et A souhaité
Aptitude au port des armes de catégorie B et D
Maîtrise de l'outil informatique
Bonne condition physique recommandée (pratique des Gestes Techniques Professionnelles d'Interventions obligatoire)
Condition d'exercice soumis à obligation réglementaire conformément au cadre d'emplois des agents de police municipale (agrément, assermentation, de port et transport des armes et de formation) ...

Les candidatures (lettre + CV) doivent être adressées à Monsieur le Maire – Direction des Ressources Humaines et déposées au bureau 221 ou transmises à drhrecrutement@herouville.net au plus tard le : **Vendredi 04 avril 2025**.

Directeurs et chefs de service
(Pour diffusion et affichage)
Syndicats

PO La Directrice des Ressources Humaines
Le Directeur Adjoint des Ressources Humaines

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a horizontal line extending to the right.